

Le 3 avril 2025

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mardi 25 Février 2025

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de l'AG du mardi 18 juin 2024.
2. Rapport moral pour la période 01/01/2024 au 31/08/2024 et approbation
3. Rapport financier de la période 01/01/2024 au 31/08/2024 et approbation des comptes.
4. Budget prévisionnel de la saison 2024 – 2025 (présentation et vote)
5. Elections au Conseil d'Administration (membres sortants, postes à pourvoir).
6. Appel au renouvellement des membres du bureau.
7. Questions diverses (adressées au secrétariat de l'ACSAC au plus tard le 21 février 2025 à 17 h 00).

Désignation d'un assesseur et d'un scrutateur

- Patrick Graffin : scrutateur
- Xavier Trouillard : assesseur

1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du mardi 18 juin 2024

Le vote se fait à main levée.
Le compte-rendu est approuvé
1 abstention.

2. Rapport moral de la période du 01/01/2024 au 31/08/2024

2024 est une année de transition puisque le bilan n'est fait que sur 8 mois.

Le fonctionnement passe en année scolaire. La saison 2024-2025 démarre le 1^{er} septembre 2024.

15 sections sont représentées au sein de l'ACSAC : badminton, bowling, bien être (yoga, Qi Gong, Shiatsu, Marche nordique), escalade, fitness, handball, jog'air, musculation, musique, photo / cinéma / vidéo, pilates, plongée, randonnée, voile, volley ball.

8 activités sont organisées directement par l'ACSAC : anglais, gym C.A.F. (cuisse abdo fessier), gym Dos, gym sport santé, kravmaga, Self-Défense féminin, natation libre, zumba/LIA
Remarque : suppression de la billetterie Aquagym, Aquabike et Balnéo fin 2023)

L'effectif global 2023-2024 reste stable par rapport à 2022-2023. L'association comptait 758 adhérents. En fin de saison.

Le ratio internes/externes s'est encore amélioré (environ 17,7 % d'externes contre 25,7 % auparavant).

A la fin du 1^{er} semestre 2024 : 624 internes et 134 externes :

- Sections : 442 internes et 124 externes
- Activités : 182 internes et 10 externes

6 expositions ont été organisées durant le 1^{er} semestre 2024.

Le nombre d'activités a diminué suite à l'arrêt des activités « d'appel » créées après le Covid pour palier à la baisse de l'effectif. Ces activités étaient déficitaires, et donc provisoires.

Le nombre d'adhérents aux sections a augmenté en proportion égale à la baisse des pratiquants des activités (environ 200).

En conclusion,

Le principal projet de l'année a été le passage en année scolaire.

Cette année solde la période post-covid. L'association reprendra un fonctionnement « normal » lors de la prochaine saison.

La stabilité de l'effectif montre que l'association et les activités qu'elle propose sont appréciées des agents.

Le vote se fait à main levée.
Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport financier de la période 01/01/2024 au 31/08/2024

Rappel : le passage d'année civile et année scolaire permet :

- De simplifier la comptabilité ; une saison = un exercice
- A la commission des Finances de se réunir AVANT le début de saison pour étudier les demandes de subvention des sections, et faire des choix imposés par le contexte budgétaire

La présentation détaillée du bilan comptable est faite par le cabinet Altonéo.

Activité globale / produits d'exploitation : 65 562 € :

- Ressources associatives : 55 907 € réparties ainsi :
 - . Concours publics et subv. : 47 310 € (en progression de 4 % par rapport à l'année précédente)
(Ville du Mans : 24 528 €, Le Mans Métropole : 16 475 €, CCAS : 6 307 €)
 - . Cotisations des adhérents : 8 297 €
 - . Dons, mécénats, legs : 300 €
- Prestations vendues : 9 467 € (bowling, voile, plongée)

Charges de fonctionnement : 72 969 €

(dont personnel extérieur : 43 578 €, charges locatives : 7 707 €, honoraires : 4 331 €)

Impôts et taxes : 2 004 €

Dotations aux amortissements : 1 926 €

Soit un résultat d'exploitation : - 11 336 €

Résultat financier : 685 €

Soit un résultat au 31/08/2024 : - 10 651 €

Bilan au 31/08/2024 :

Actif : 77 267 € :

- Immobilisations : 7 629 €
- Autres créances : 18 677 €
- Trésorerie : 50 961 €

Passif : 77 267 € :

- Fonds propres : 68 630 €
- Dettes fournisseurs : 2 443 €
- Autres dettes : 6 194 €

Remarques :

Il est rappelé que le but de l'ACSAC est d'avoir des sections et non des activités.

Les déficits constatés correspondent aux dépenses sur 8 mois, sans adhésion sur cette période.

Le poste de dépense relatif au personnel PSL reste élevé. Philippe MERER, vice-président de PSL, propose de fixer un rendez-vous pour en discuter. Une diminution de cette charge pourrait être envisager en diminuant le temps de préparation de l'activité, ce qui diminuerait les charges patronales, sans impacter les retraites.

⇒ Rendez-vous sera donc à prendre ultérieurement

Le vote se fait à main levée.
Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

4. Budget prévisionnel de la saison 2024-2025

Rappel : le montant des adhésions correspond désormais à un exercice comptable.

Recettes prévisionnelles : 168 670 €

- Subvention des trois collectivités = 68 000 €
- Adhésions activités = 13 670 €
- Adhésions sections = 62 000 €
- Prestations vendues, sorties, dons = 25 000 €

Dépenses prévisionnelles : 166 639 €

- Dépenses pour la gestion de l'A.C.S.A.C. = 20 000 € (dont assurances : 2 400 €, communication : 4 600 €, honoraires cabinet comptable : 6 386 €, impôts : 3 100 €, location de salles : 990 €)
- Dépenses des sections = 133 000 €
- Dépenses des activités = 13 639 €

Subventions accordées aux sections : 39 878 € (fonctionnement : 37 578 €, investissement : 2 300 €)

Bilan prévisionnel au 31/08/2025 :

Chiffres actualisés suite aux alertes d'erreurs

Actif : 228 131 € :

- Immobilisations : 8 500 €
- Recettes : 168 670 €
- Trésorerie : 50 961 €

Passif : 228 131 € :

- Fonds propres : 61 492 €
- Dépenses : 166 639 €

Remarque :

Marina JOUANNEAU, représentante de la DRH, précise que l'association percevra une subvention de 70 965 € au titre de l'exercice 2025.

Conclusion :

- A la fin de saison, l'objectif d'avoir en trésorerie une saison de budget est à peu près atteint.
- La saison 2024-2025 est organisée pour être équilibrée financièrement.

Le vote se fait à main levée.
Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Projets

- Développer la collaboration avec le nouveau cabinet comptable ALTONEO (ex-HIE) et changer de logiciel de comptabilité
- Faire évoluer la composition et le rôle de la commission Finances :
 - Rôle affirmé / réel – chaque section aura 1 représentant – Rôle à construire en 2024/2025 voire 2025/2026
 - Profiter du passage en année scolaire pour optimiser la préparation de la saison 2025-2026 et l'utilisation des subventions allouées par les collectivités
 - Lancer une réflexion sur des critères d'attribution des subventions, fixer des limites aux sections
 - Objectif : pérenniser le retour à l'équilibre financier du fonctionnement de l'association
 - Engager une discussion sur le prix des adhésions pour harmoniser les modes de fonctionnement
- Ré-évaluer rôle, fonctionnement et composition des commissions

Il est également proposé de revoir les statuts.

Une commission « Statuts » pourrait être mise en place lors du prochain CA.

- Rappel : une demande ancienne de nos collectivités pour associer le COS et l'ACSAC 2-3 rencontres avec le COS ont déjà eut lieu en 2024 (la dernière date de juillet 2024). Prochainement le CA devra prendre position pour poursuivre ou non les échanges avec le COS.

Constat :

- L'association n'est pas épargnée par le déficit de volontaires et par conséquent la surcharge des quelques bénévoles restants. Constituer un bureau devient difficile pour certaines sections
- Manque de lisibilité entre les 2 structures – 2 plaquettes différentes

Objectifs :

- Echanges sont basés sur la collaboration en vue de **conserver toutes les activités**
 - 1 seule association = 1 seul canal d'info
 - La charge administrative et comptable serait gérée par le COS et la gestion des activités serait conservée par un « binôme d'animateurs » par activité.
 - Evolution envisagée vers un CASC, ce qui permettrait à d'autres collectivités de fédérer
- Le vote devra est pris lors d'une AG (ou AG extraordinaire).

5. Elections au Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se compose :

- Des présidents de sections,
- De 9 membres élus, renouvelables par tiers tous les ans
 - 2 membres ont été élus en 2022 jusqu'en 2025
 - 3 membres ont été élus en 2023 jusqu'en 2026. Une de ces personnes est devenue présidente d'une section en janvier 2024 : sa place est donc redevenue vacante,
 - Pas de membre élu en 2024

- Il y a donc 7 postes à pourvoir cette année :
 - 3 postes pourvus en 2022
 - 1 poste redevenu vacant en 2023
 - 3 postes restés vacants en 2024

Le vote se fait à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 120 (dont 0 bulletin nul et 0 bulletin blanc)

Karim MAHAOUI a obtenu 35 voix
Edina MULALIC a obtenu 29 voix
Fatima TIJANE a obtenu 23 voix
Annick LEVOYER a obtenu 21 voix
Pascal BRIZARD a obtenu 12 voix

Sont donc élus :

Karim MAHAOUI pour 3 ans
Edina MULALIC pour 3 ans
Fatima TIJANE pour 3 ans
Annick LEVOYER pour 2 ans
Pascal BRIZARD pour 2 ans

Il reste donc à pourvoir 1 poste pour 2 ans et 1 poste pour 1 an.

Conclusion

L'offre de l'ACSAC est attractive. L'association est bien connue des agents et a une bonne image.

Pourtant, le fonctionnement de l'ACSAC se complique progressivement à cause du manque de bénévoles. Les adhérents s'engagent peu dans le fonctionnement de l'association, les sections peinent à renouveler leur bureau, et les activités gérées par le secrétariat administratif et le bureau ne se transforment pas en sections, faute de volontaires pour créer et animer ces sections.

Pour le moment, l'association parvient à fonctionner, **mais ce constat est préoccupant, et interroge l'avenir :**

- **Motiver de nouveaux bénévoles : comment ?**
- **Modifier le fonctionnement de l'association ?**

Remerciements

Un grand merci à tous ceux qui, aujourd'hui, font vivre l'ACSAC, y consacrent leur temps, leur énergie et leur enthousiasme.

Merci également aux collectivités pour le versement des subventions, la mise à disposition des locaux, du personnel et des équipements sportifs.